

Où retirer un formulaire ?

→ auprès de la Maison des Personnes Handicapées à Montpellier et à son antenne de Béziers et dans les points d'accueil

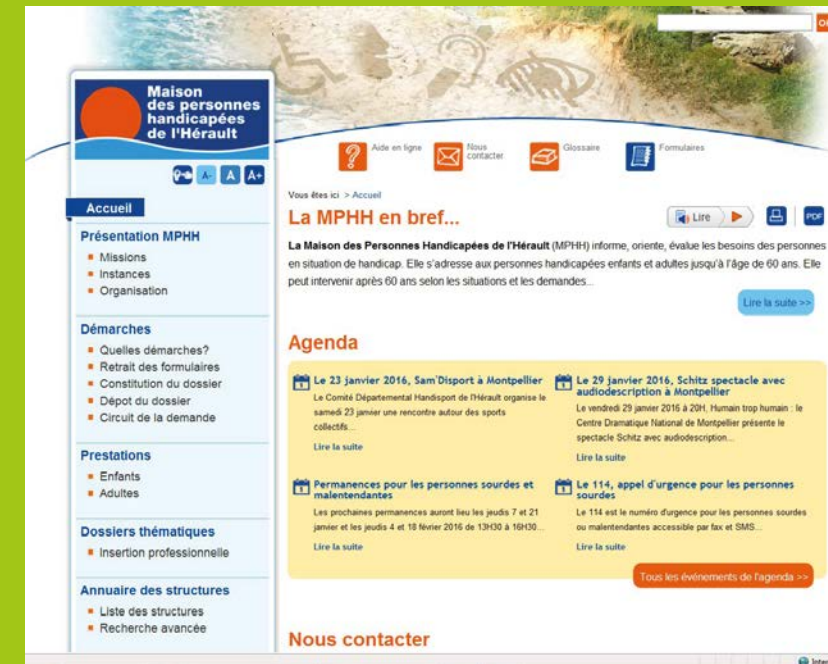
→ les formulaires sont aussi téléchargeables sur notre site Internet : <http://www.mdph34.fr>

→ auprès de votre Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) ou de votre mairie

L'Allocation Adulte Handicapé (AAH) et l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH) sont versées par les organismes de prestations familiales (CAF, MSA,...).

La Prestation de Compensation du Handicap (PCH) et l'Allocation Compensatrice pour Tierce Personne (ACTP) sont versées par le Département.

Pour plus d'information, n'hésitez pas à consulter notre site internet



- Agenda • Démarches • Prestations • Dossiers thématiques
- Annuaire des structures

mdph34.fr

Conseil départemental de l'Hérault
Direction Générale Adjointe
Solidarités départementales
1000, rue d'Alco
34087 Montpellier Cedex 4
Tél : 04 67 67 67 67
herault.fr



INFORMATION

ACCUEIL

CONSEIL

ORIENTATION



La Maison des Personnes Handicapées de l'Hérault (MPHH)

« Prendre en compte le projet de vie de la personne en situation de handicap est au cœur de la politique départementale »

Kléber Mesquida
Président du Conseil départemental,
Député de l'Hérault





La Maison des Personnes Handicapées de l'Hérault s'adresse aux enfants et adultes en situation de handicap.

Pour quelles demandes ?

Pour les enfants

- l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH) et son complément,
- la Prestation de Compensation du Handicap (PCH),
- le parcours de scolarisation,
- l'orientation en établissements et services médico-sociaux,
- les cartes (d'invalidité, de stationnement, de priorité).

Pour les adultes

- l'Allocation Adulte Handicapé (AAH),
- la Prestation de Compensation du Handicap (PCH),
- l'orientation professionnelle,
- la Reconnaissance en Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH),
- l'orientation en établissements et services médico-sociaux,
- les cartes (d'invalidité, de stationnement, de priorité).

Au sein de la MPHH, la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) prend les décisions sur les demandes déposées.



Coordonnées de la MPHH (tout public)

● **MONTPELLIER**
Maison des Personnes Handicapées de l'Hérault
59, Av. de Fès - BP 7353
34086 MONTPELLIER Cedex 4
Tél : 04 67 67 69 30
du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h30
et de 13h30 à 17h30

● **BÉZIERS**
Antenne MPHH de Béziers
Hôtel du Département
173, Av. Maréchal Foch - BP 50
34501 BEZIERS Cedex
Tél : 04 67 67 48 30
les mardi, mercredi et vendredi, accueil physique de 8h30 à 12h00,
accueil téléphonique de 13h30 à 16h30



Les points d'accueil (public adulte)

UTAG Est-Héraultais

● **MONTPELLIER**
Immeuble Burotec
202 avenue du Professeur Jean Louis Viala
Tél : 04 67 67 40 00

● **Antenne de LUNEL**
Bât Le Millénium 2
390 avenue des Abrivados
Tél : 04 67 67 40 00

UTAG Cités maritimes

● **SETE** - 427 boulevard de Verdun - **Tél : 04 67 67 43 30**

UTAG Coeur d'Hérault

● **CLERMONT L'HERAULT**
Agence départementale de la solidarité « Coeur d'Hérault »
Place Jean Jaurès
Tél : 04 67 67 41 40

● **Antenne de PEZENAS**
Espace Laser
Agence départementale de la solidarité
Avenue Vidal de la Blache
Tél : 04 67 67 41 40

UTAG Piémont-Biterrois

● **Antenne de SAINT-PONS-DE-THOMIERES**
Antenne de l'agence départementale de la solidarité
Route d'Artenac
Tél : 04 67 67 43 00

Pour connaître les horaires des points d'accueil, connectez-vous sur mdph34.fr ou appelez par téléphone le point d'accueil le plus proche de votre lieu de résidence.

Les points d'accueil s'appuient sur les Unités Territoriales pour l'Action Gérontologique (UTAG)